



# **RÈGLEMENTS DE LA LIGUE**

## Table des matières

1 - ADMINISTRATION .....	3
1.1 Responsabilités des équipes .....	3
1.2 Feuilles de match et vérifications d'avant-match.....	3
1.3 Personnel sur le banc.....	3
1.4 Retrait d'une équipe .....	4
1.5 Changements à la formation, mouvements de joueurs et éligibilité .....	4
2- FORMAT DE LA COMPÉTITION.....	4
2.1 Classement en saison régulière .....	4
2.2 Bris d'égalité au classement.....	4
3 - «The Mercy Rule» .....	5
4 – Procédures pour déterminer le vainqueur d'un match .....	5
5 – Discipline et sanctions supplémentaires.....	5

## **1 - ADMINISTRATION**

### *1.1 Responsabilités des équipes*

Les capitaines d'équipe doivent obligatoirement être présents à l'assemblée générale annuelle (le cas échéant).

Tous les joueurs doivent être inscrits par le capitaine d'équipe à travers le «Portail du Capitaine».

Il y a une limite de 25 joueurs pouvant être inscrit par une équipe.

### *1.2 Feuilles de match et vérifications d'avant-match*

À chaque match, il peut y avoir jusqu'à un maximum de 16 joueurs sur la feuille de match.

Chaque équipe est responsable de l'impression de la feuille de match à jour (dans les 48 heures après le match précédent) et de la remettre à l'arbitre avant le début du match. Aucun match ne peut débuter si une équipe n'a pas une feuille de match réglementaire :

- Après 5 minutes, l'équipe fautive donnera un but à l'autre équipe
- Après 10 minutes, l'équipe fautive donnera un deuxième but
- Après 15 minutes, le match ne peut avoir lieu et l'équipe perdra par forfait

À la demande de l'arbitre ou d'un officiel de la ligue, à n'importe quel moment, tout joueur doit présenter une pièce d'identification valide avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, etc.). Toute équipe d'un joueur qui refuse ou qui omet de s'identifier perdra le match par forfait et devra verser une amende de 100\$. Une deuxième infraction entraînera le licenciement automatique.

### *1.3 Personnel sur le banc*

Toute équipe peut avoir deux officiels sur le banc. Leurs noms doivent être indiqués sur la feuille de match ainsi que leur rôle «officiel».

Les joueurs qui purgent une suspension ne sont pas permis sur le banc. Ils doivent rester dans les estrades et ne peuvent pas embarquer sur le terrain, que ce soit, avant, pendant ou après le match. Un joueur fautif pourra recevoir des sanctions supplémentaires.

Les enfants, les amis et les membres de familles non-joueurs ne peuvent pas être sur le banc.

#### 1.4 Retrait d'une équipe

Une équipe qui se retire ou qui est expulsée de la ligue ne sera pas remboursée.

Si une équipe expulsée a joué un nombre égal de matchs contre chaque adversaire, ces matchs compteront au classement final. Dans le cas contraire, ces matchs seront retirés du classement final.

#### 1.5 Changements à la formation, mouvements de joueurs et éligibilité

Les équipes peuvent librement ajouter ou supprimer des joueurs de leur liste jusqu'à la 14<sup>ième</sup> semaine de la saison. **Après la 14<sup>ième</sup> semaine, il ne peut y avoir aucun changement à la formation.**

Un joueur peut seulement jouer avec une équipe par division à la fois. Il peut transférer à une autre équipe s'il est en bons termes avec son équipe précédente. Tout joueur qui doit des frais ou un uniforme à une équipe, n'est considéré comme étant en «bons termes» et il n'est pas permis de se joindre à une autre équipe jusqu'à ce que les cotisations soient réglées.

Tout joueur qui change d'équipe au sein de la même division doit purger une suspension de deux matchs, une fois que le transfert a été approuvé par l'administration de QSL.

**Un joueur est éligible pour les séries éliminatoires une fois qu'il a participé à quatre (4) matchs au cours de la saison régulière avec la même équipe.** Un gardien de but, tant qu'il ne joue que dans le but, est considéré comme une exception à cette règle. Il n'a pas besoin d'être ajouté avant la date limite.

## **2- FORMAT DE LA COMPÉTITION**

### 2.1 Classement en saison régulière

- 3 points sont attribués à l'équipe gagnante d'un match
- 1 point est accordé aux deux équipes dans le cas d'un match nul
- 0 points sont accordés à l'équipe perdante d'un match
- -1 point est attribué à une équipe qui perd un match par forfait

### 2.2 Bris d'égalité au classement

Dans le cas d'égalité au classement à la fin de la saison régulière, l'ordre du classement est déterminé selon les bris ci-dessous :

- Résultats tête-à-tête
- Meilleur différentiel de buts (+/-)
- Meilleur ratio des buts (BP/BC)

### **3 - «The Mercy Rule»**

S'il existe une différence de dix buts entre les deux équipes lors d'un match, l'arbitre mettra fin au match. Les statistiques du match inscrites par l'arbitre sur la feuille de match seront considérées par les instances de la QSL comme si le match avait respecté la durée initialement prévue. Si les deux équipes décident de continuer à jouer, les statistiques ne compteront pas, mais les avertissements le seront.

### **4 – Procédures pour déterminer le vainqueur d'un match**

S'il est nécessaire de déterminer un vainqueur selon les règlements de la compétition s'appliquant à un match donné et si les deux équipes sont à égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de trois tirs au but, conforme aux exigences des Lois du jeu de la FIFA, sera exécutée sous la supervision de l'arbitre.

### **5 – Discipline et sanctions supplémentaires**

La QSL a le pouvoir de prendre toute mesure nécessaire à l'encontre d'un joueur ou d'un officiel d'équipe prenant part à un de ses championnats et s'est rendu coupable d'une faute ou d'une infraction qui a mis en danger l'intégrité physique d'un autre joueur ou tout autre intervenant prenant part à la QSL.

Toutefois, la QSL suivra les dispositions suivantes dans l'imposition des sanctions disciplinaires et leur gestion :

1. Tout joueur ou officiel devra purger toute la durée de sa suspension avec l'équipe avec laquelle il a commis la faute ou infraction pour laquelle sa suspension lui fut décernée. Il devient, dès lors, inéligible pour toutes les autres équipes avec lesquelles il est impliqué.
2. Tout joueur ou officiel recevant un avertissement (carton jaune, s'il y a lieu) pour la troisième fois au cours d'une même saison sera automatiquement suspendu pour le match suivant son troisième avertissement.
3. Tout joueur ou officiel recevant un avertissement (carton jaune, s'il y a lieu) pour la cinquième fois au cours d'une même saison sera automatiquement suspendu pour les **deux** matchs suivant son cinquième avertissement.
4. Tout avertissement (carton jaune, s'il y a lieu) additionnel reçu par un joueur ou officiel d'équipe ayant déjà cumulé cinq avertissement au cours de la même saison se traduira par une suspension automatiquement d'un match.
5. Tout joueur ou officiel expulsé d'un match (carton rouge, s'il y a lieu) par l'arbitre sera automatiquement suspendu pour deux matchs.

6. Tout joueur ou officiel expulsé d'un match (carton rouge, s'il y a lieu) par un arbitre pour la deuxième fois au cours d'une même saison sera automatiquement suspendu pour cinq matchs.
7. Tout joueur ou officiel expulsé d'un match (carton rouge, s'il y a lieu) par un arbitre pour la troisième fois au cours d'une même saison sera automatiquement suspendu indéfiniment de toutes les divisions opérées par QSL.
8. Le décompte des avertissements (carton jaune) ne suit pas pendant les séries. Le décompte des expulsions (carton rouge) se poursuit.
9. Le décompte des avertissements (carton jaune) est effacé après la fin de la saison, mais les suspensions existantes se poursuivent pendant la saison suivante.
10. Toute équipe alignant, lors d'un match, un joueur ou officiels d'équipe sous le coup d'une suspension perdra le match par forfait au compte de 3-0 en faveur de l'équipe adverse.
11. Les avertissements et les expulsions décernés, pendant un match qui se solda par un forfait, seront tout de même comptabilisés dans le décompte des sanctions fait pour chaque saison.
12. Le décompte des sanctions disciplinaires est de la responsabilité de chacune des équipes prenant part aux championnats de la QSL. Elle affichera tout de même sur son site internet, à titre indicatif, un décompte des sanctions disciplinaires, mais une erreur commise par l'administrateur du site ne peut justifier la participation d'un joueur suspendu à un match pour lequel il est inéligible.
13. Un joueur ou officiel d'équipe à qui une sanction disciplinaire automatique a été attribuée pourra recevoir les sanctions supplémentaires suivantes suite à l'analyse du rapport de l'arbitre par les instances de la QSL :
  - a) Un minimum de deux (2) matchs supplémentaires si le joueur commet une **faute grossière**;
  - b) Un minimum de quatre (4) matchs supplémentaires si un joueur ou officiel d'équipe tient des **propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers** à l'encontre d'un arbitre, un arbitre-assistant ou tout officiel de la QSL;
  - c) Un minimum de deux (2) matchs supplémentaires si un joueur ou officiel d'équipe tient des **propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers** à l'encontre d'un joueur, officiel d'équipe ou spectateur;
  - d) Un minimum de quatre (4) matchs supplémentaires si un joueur ou officiel d'équipe adopte un **comportement violent** à l'encontre un joueur, officiel d'équipe ou spectateur;
  - e) Un minimum de quatre (4) matchs supplémentaires si un joueur ou officiel d'équipe **crache** sur ou en direction d'un joueur, officiel d'équipe ou spectateur;
  - f) Un minimum d'un an (1) si un joueur ou officiel d'équipe adopte un **comportement violent** à l'encontre d'un arbitre, un arbitre-assistant ou tout officiel de la QSL;
  - g) Un minimum d'un an (1) si un joueur ou officiel d'équipe **crache** sur ou en direction d'un arbitre, un arbitre-assistant ou tout officiel de la QSL;

h) Un joueur ou officiel d'équipe **quitte le banc de son équipe** afin de commettre un des actes précités pourra recevoir des sanctions supplémentaires, imposées par le comité de discipline.

Afin de déterminer la durée de la suspension supplémentaire, les instances de la QSL prendront en considération :

- a) Tout fait rapporté par l'arbitre, un de ses assistants ou un de ses employés ou officiels;
- b) La nature et la sévérité de la blessure subie par la victime du geste fautif;
- c) Tout facteur aggravant ou atténuant qui leur sera présenté;

Les instances de la QSL informeront l'équipe des sanctions supplémentaires à l'encontre d'un de ses joueurs dans les plus brefs délais.

Suite à l'annonce par la QSL des suspensions supplémentaires à l'encontre d'un joueur, le joueur en question pourra contester, dans les 48 heures, la sévérité de la sanction en transmettant à la QSL, par écrit, les motifs appuyant sa contestation.

Suite à l'envoi de la contestation écrite dans les délais, la QSL prendra toute les mesures qu'elle juge nécessaires et concoctera une enquête en contactant tous les intervenants qu'elle juge nécessaire d'entendre à cet effet.

Une fois son enquête terminé, la QSL transmettra sa décision à l'équipe du joueur contentant sa suspension supplémentaire.

**Cette décision sera sans appel et finale.**